

# COMMUNIQUE



GET 13/17

Le 22 mai 2013

## Eurotunnel accueille son millionième animal de compagnie

Eurotunnel *Le Shuttle* qui transporte via le tunnel sous la Manche des véhicules de tourisme (voitures, camping car, motos) entre Calais (Pas-de-Calais) et Folkestone (Kent) célèbre ce mercredi 22 mai le transport du millionième animal de compagnie. Le service de transport des animaux conçu dans le cadre du « Pet Travel Scheme »<sup>1</sup> ne cesse en effet d'enregistrer un intérêt croissant depuis son ouverture en 2000. *Le Shuttle* constitue le 1<sup>er</sup> choix des propriétaires d'animaux de compagnies pour le confort qu'il offre : des espaces de détente, des aires d'exercice sont disponibles juste avant le départ.

Les animaux sont considérés comme des clients à part entière, ils font partie de la famille : ainsi le chien<sup>2</sup>, chat, furet peut rester avec son propriétaire pendant toute la durée de la traversée, même si elle est ne dure que 35 minutes. C'est à la fois parce que le bien-être de l'animal, le souci d'un transport sans stress sont prioritaires et aussi parce que le Tunnel est ouvert 365 jours par an que *Le Shuttle* est reconnu comme le meilleur transporteur international pour les animaux : 65% des animaux entrant ou revenant au Royaume-Uni en 2011 ont voyagé sur la Navette Eurotunnel<sup>3</sup>.

Ce dispositif mobilisant un personnel qualifié au point contrôle animaux a permis à Eurotunnel de transporter 1100 chiens et chats le 6 janvier en direction de la Grande-Bretagne, battant ainsi le record absolu jamais atteint en une seule journée.

**Michel Boudoussier, Directeur général adjoint de Groupe Eurotunnel SA, a déclaré :** « *En tant que leader sur le transmanche, Eurotunnel est fier de franchir le cap du million, ce seuil symbolique témoigne de la performance exceptionnelle enregistrée dans ce domaine. Nous nous efforçons de rendre le voyage aussi reposant et agréable que possible pour les passagers à quatre pattes comme pour tous les autres.* »

**Contacts presse :**

Fabienne Lissak : 01.40.98.04.67

**Contact analystes et investisseurs:**

Michael Schuller : 03.21.00.87.49

---

<sup>1</sup> Le « Pet Travel Scheme » concerne les chiens, chats et furets qui doivent être préparés selon les règles établies par les autorités sanitaires britanniques pour voyager vers la Grande-Bretagne : passeport de l'animal, vaccin antirabique, traitement contre les vers (pour les chiens uniquement)

<sup>2</sup> Le transport des chiens guide ou d'assistance voyage est gratuit sur le *Shuttle* lorsque l'animal accompagne son maître.

<sup>3</sup> Source Defra (Department for environment, food and rural affairs)